



**Assurons  
un monde  
plus ouvert**

Paris, le 24 mars 2021

## **Modalités d'accès à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 avril 2021**

Pour son assemblée générale du 16 avril 2021, tenue à huis clos, CNP Assurances a décidé de mettre en place à destination de ses actionnaires, un dispositif exceptionnel composé d'une plateforme internet et d'une ligne téléphonique.

Ce dispositif permettra de suivre l'assemblée générale en direct et de poser des questions.

Il sera répondu aux questions en séance<sup>1</sup>, par ordre d'arrivée, pendant le temps réservé par le bureau à cet échange privilégié, en regroupant le cas échéant les questions posées sur un même thème pour y apporter une réponse commune. En tout état de cause, il sera répondu après la séance, sur le site internet de la société (cnp.fr), aux questions auxquelles il n'aurait pas été répondu lors de l'assemblée générale.

**Pour participer à l'assemblée générale de CNP Assurances le 16 avril 2021 à 14h30**, il suffira de :

- Par internet :
  - Cliquer sur le lien qui sera présent dans la rubrique assemblée générale 2021 (<https://cnp.canalchat.fr/ag2021>) ;
  - Remplir les champs prévus à cet effet dans le formulaire.

**Pour poser des questions**, un module s'affichera sur la plateforme au moment des échanges.

- Par téléphone :
  - Composer le +33 (0)1 70 71 01 59 puis le code : 56941542# (*Service gratuit + prix d'un appel*) ;

**Pour poser des questions**, taper 01 sur le clavier puis décliner ses nom/prénom/qualité, au moment des échanges.

---

<sup>1</sup> Il est précisé l'absence de cadre légal entourant les questions qui peuvent être posées selon ces modalités.